MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 8599 du 3 juin 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »

NOR : *INTJ1912115S*

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 21064 du 18 décembre 2018 (NOR : INTJ1834835S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er juillet 2019 :

Rannou Yannick	NIGEND : 69951	NLS : 5282164

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er juillet 2019 :

Mahé Éric	NIGEND : 152354	NLS : 8010349
Vis Romain	NIGEND : 211206	NLS : 8066433

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juillet 2019 :

Talbot Rodolphe	NIGEND : 151847	NLS : 8009892
Puaud Philippe	NIGEND : 145723	NLS : 8004081

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juin 2019.

Le colonel, commandant par suppléance
la garde républicaine,
J.-M. Grimal